

INCESTE



1 Français sur 10

dit avoir été victime d'inceste au cours de son enfance

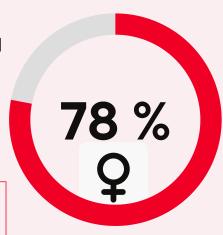
Selon IPSOS, "Les Français face à l'inceste", 2020



Soit **6,7 millions** de personnes

L'inceste est le fait d'avoir des relations sexuelles avec un membre de sa famille à un degré pour lequel le mariage est interdit.

Pour illustrer ce propos, toute relation sexuelle entre un parent et son enfant est considérée comme incestueuse, ainsi qu'entre un frère et une sœur.





Peu d'enquêtes sur l'inceste ont été réalisées en France excepté Ipsos qui a produit deux enquêtes en 2015 et 2020 permettant d'avoir des premiers chiffres.

2021 a été l'année du mouvement de la libération de parole avec "#MeToolnceste" qui a conduit le Gouvernement à créer la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). Elle a pour but de recueillir sur les deux ans à venir le témoignage des Français afin de construire une politique publique de protection des enfants.



300 condamnations pour viol aggravé (soit viol sur mineur) **en 2020** comptabilisées par le ministère de la Justice

Pourtant, nous savons par l'ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance) qu'en 2019, **30,4** % des plaintes pour violences sexuelles sur mineurs concernent des violences intrafamiliales soit **8 801 mineurs**.



Des raisons diverses pour ne pas porter plainte

35 % Ont peur d'être rejetés par leur famille

35 % N'ont pas envie d'affronter la difficulté d'un procès

19 % N'ont pas porté plainte car l'agresseur était décédé

13 % Ont peur de ne pas être crus



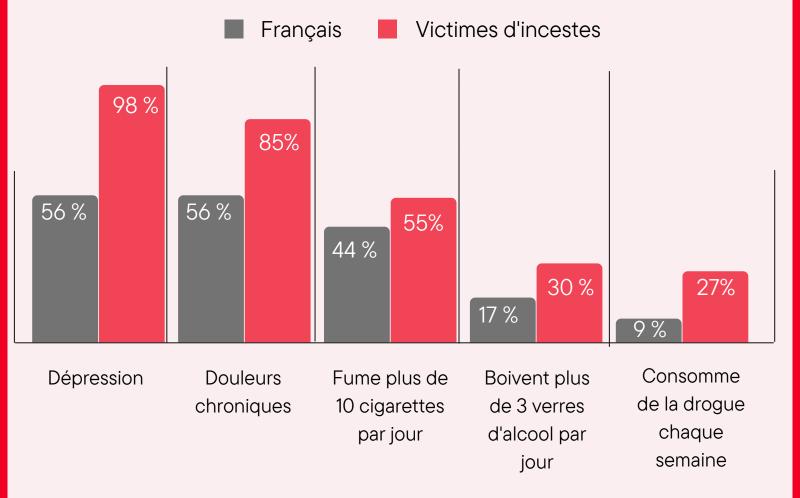
70% des plaintes pour violences sexuelles sur les enfants sont classées sans suite

Des changements s'effectuent comme en avril 2021 avec des modifications pénales. :

- Application d'un double seuil de non-consentement sexuel : aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste)
- Périmètre étendu de l'inceste aux oncles et tantes et aux grands-oncles et grands-tantes
- Désormais, dans le viol, seront inclus les actes bucco-génitaux
- Délai de prescription inchangé mais introduction d'un principe de "prescription glissante"
- Allongement du temps de délai de prescription du délit de non-dénonciation de sévices qui est porté à 10 ans à partir de la majorité de la victime en cas d'agression ou d'atteintes sexuelle et à 20 ans en cas de viol.
- Les juges n'ont plus à établir une violence, une contrainte, une menace ou une surprise pour constater et punir le viol ou l'agression sexuelle. La question du consentement de l'enfant ne se pose donc plus en-dessous de l'âge de 15 ans et de 18 ans dans les affaires d'inceste.



Tous les milieux sociaux sont touchés





90% déclarent des troubles du sommeil

12% ont déjà connu la prostitution





41 % avouent s'être déjà automutilés

86% disent avoir ou avoir eu de façon régulière des idées ou pulsions suicidaires





Les victimes d'inceste peuvent, par le biais du médecin traitant, obtenir une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour "soins aux mineurs victimes de sévices sexuels". Cette prise en charge recouvre les soins liées au traumatisme qu'ils soient physiques ou psychologique.



Nos convictions

Nous soutenons les recommandation émises par la commission **CIIVISE**:

- « Suspendre » les poursuites pénales pour « non-présentation d'enfant » contre un parent qui refuserait de laisser son enfant au parent soupçonné dès l'ouverture d'une enquête pour inceste
- Suspension du droit de visite et d'hébergement en cas de poursuites pénales engagées contre un parent pour inceste ainsi que la suspension de « l'exercice de l'autorité parentale »
- En cas de condamnation pour inceste, il doit être retiré automatiquement l'exercice de l'autorité parentale
- Proscrire le « syndrome d'aliénation parentale »

Bibliographie

- Ipsos "Un drame qui poursuit ses victimes toute leur vie" 2010 https://www.ipsos.com/fr-fr/linceste-un-drame-qui-poursuit-ses-victimes-toute-leur-vie
- Ipsos "10 ans: L'âge moyen des premières violences sexuelles" 2019 https://www.ipsos.com/fr-fr/10-ans-lage-moyen-des-premieres-violences-sexuelles-0
- HAL "Viols et agressions sexuelles en France: premiers résultats de l'enquête Virage" 2021 https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03106603/document
- CIIVISE <u>https://www.ciivise.fr/</u>

